

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 27 avril 2022, à 19 h 30, à la salle Kamouraska du Centre administratif de Rivière-du-Loup, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Madame Magali Émond, présidente
Madame Marie-Lyne Cayouette, vice-présidente
Monsieur Jean-François Lévesque
Madame Valérie Beaulieu
Monsieur Claude Beaulieu
Monsieur Louis-Martin Hénault
Madame Karine Malenfant
Madame Martine Riou
Monsieur Dominique Viel
Madame Valérie Potvin
Madame Martine Paradis
Madame Nadine St-Onge
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)

Membres absents :

Monsieur Guy Dumont
Monsieur Denis Bastille

Poste vacant :

Membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

Présence du public :

Trois personnes assistent à la rencontre sans droit de parole.

1. MOT DE BIENVENUE

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de madame Magali Émond, présidente. Madame Geneviève Soucy, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

3. CA 2022-04-0139 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Nadine St-Onge **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public

5. Modification aux services éducatifs dispensés par les écoles 2022-2023 – École des Vieux-Moulins
6. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025
7. Liste des écoles et actes d'établissements 2022-2023
8. Questions diverses
9. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

5. CA 2022-04-0140 MODIFICATION AUX SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS PAR LES ÉCOLES 2022-2023 – ÉCOLE DES VIEUX-MOULINS

CONSIDÉRANT la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école* du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de cette Politique, le centre de services scolaire doit procéder à l'analyse de la situation lorsque l'effectif scolaire diminue;

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre de demandes de choix d'école faites par les parents conformément à l'article 4 de la *Loi sur l'Instruction publique*;

CONSIDÉRANT l'analyse faite et la recommandation;

CONSIDÉRANT QUE le 29 mars 2022, le centre de services scolaire a publié un avis d'intention à l'effet de cesser de dispenser des services éducatifs en 3^e secondaire à l'École des Vieux-Moulins;

CONSIDÉRANT QUE le 29 mars 2022, le centre de services scolaire a rendu public un document d'informations sur le projet;

CONSIDÉRANT l'avis public paru le 29 mars 2022, la séance publique d'information et de consultation tenue le 11 avril 2022 et les avis écrits reçus avant le 22 avril 2022;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le conseil d'administration et les échanges intervenus lors des séances de travail des 12, 26 et 27 avril 2022;

CONSIDÉRANT que le statu quo n'est plus viable à long terme;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place un comité de sauvegarde afin de faire émerger des solutions viables;

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup accueille favorablement l'initiative de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup de mettre en place un comité de sauvegarde avec la communauté dès maintenant et où les solutions concrètes pour maintenir le 3^e secondaire devront être présentées avant le 20 décembre 2023;

QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup accueille favorablement la volonté de la MRC de Rivière-du-Loup de soutenir le comité de sauvegarde de la communauté de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup dans sa recherche de solutions viables;

QUE le centre de services scolaire a la volonté de participer à la recherche de solutions viables et pérennes;

QUE l'équipe-école et les services éducatifs du centre de services scolaire devront évaluer les retombées des travaux du comité de sauvegarde de la communauté sur le nombre d'inscriptions annuelles;

QU'en toute équité pour l'ensemble des services éducatifs dispensés dans les écoles du centre de services scolaire, une organisation à multiniveaux soit mise en place pour assurer le service des trois niveaux du secondaire;

QU'une allocation supplémentaire en soutien à la réussite en français et en mathématiques soit accordée afin que l'équipe-école puisse en disposer pour favoriser la réussite des élèves;

QU'au terme du délai de sursis les critères suivants soient répondus :

- Qu'une majorité de parents du milieu choisissent l'École des Vieux-Moulins comme école de quartier, et ce, à tous les niveaux d'enseignement;
- Qu'une augmentation considérable du nombre d'inscriptions en 3^e secondaire soit observée;

QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup accorde un sursis de 24 mois pour l'offre de services éducatifs en 3^e secondaire à l'École des Vieux-Moulins, et ce, du 1^{er} juillet 2022 au 1^{er} juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité.

6. CA 2022-04-0141 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2022-2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire 2022-2025 soumis à la consultation conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Martine Riou et résolu :

D'ÉTABLIR le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour les années scolaires 2022-2025, conformément au document déposé.

Adoptée à l'unanimité.

7. CA 2022-04-0142 LISTE DES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit déterminer annuellement, compte tenu du plan triennal, la liste de ses écoles et de ses centres et leur délivrer un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT le projet de liste des écoles et des centres du centre de services scolaire 2022-2023 et le projet d'actes d'établissement 2022-2023 soumis à la consultation conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Valérie Potvin et résolu :

DE DÉTERMINER la liste des écoles et des centres du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2022-2023 conformément au document déposé;

DE DÉLIVRER les actes d'établissement des écoles et des centres du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2022-2023 conformément au document déposé.

Adoptée à l'unanimité.

8. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

9. CA 2022-04-0143 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 19 H 42)

IL EST PROPOSÉ par Karine Malenfant et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

La présidente,

Geneviève Soucy

Magali Émond